

Décision

Générale

colonial

Décision n° 246 Décisions concernant les Services Etat

n° 246

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le remboursement de la somme de cinq mille six venu le 5 décembre 1961. La dépense visée à l'article 1er ci-dessus est imputable sur le Chapitre er. article 3 du Budget local, exercice 1961.